
CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

AUTORISATION DE PRISE D'INITIATIVE D'UNE OPÉRATION « DAME BLANCHE NORD » À GARGES-LÈS-GONESSE (95)

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement,

Vu le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 modifié, relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement, notamment son article 8,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-29 à L. 321-36 et R. 321-1 à R. 321-22,

Vu le rapport du Directeur général,

Vu l'avis du comité consultatif des opérations réuni le 18 Juin 2019 et le 5 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Grand Paris Aménagement est autorisé à prendre l'initiative de l'opération de renouvellement urbain du quartier « Dame Blanche Nord » à Garges-lès-Gonesse, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté et pour ce faire, poursuivre les études pré-opérationnelles devant assurer la faisabilité de l'opération.

Article 2 : Grand Paris Aménagement est autorisé à mener la concertation prévue par l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme selon des modalités qui seront précisées conformément à l'article L.103-3 du même code.

Article 3 : Le Directeur général rendra compte de l'exécution de la présente délibération lors des prochaines réunions du conseil d'administration.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Certifié exact,

La Présidente du conseil d'administration,
Valérie PECRESSE

